

## L'enseignement moral et civique au collège

L'enseignement moral et civique (EMC)  
a été créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation  
pour la refondation de l'École de la République.

Cet enseignement se substitue aux programmes d'éducation civique  
existants à chacun des niveaux de l'école élémentaire,  
du collège et du lycée.

**Vendredi 23 septembre 2016,**  
**le recteur Jean-François Chanet,**  
**se rendra au collège René Cassin de Noidans-lès-Vesoul,**  
**accompagné de Liliane Menissier, IA-DASEN<sup>1</sup> de la Haute-Saône,**  
**et de Gilles Bulaboïs, IA-IPR<sup>2</sup> d'histoire et géographie et référent**  
**académique « Laïcité Valeurs de la République ».**

**15 h - 15 h 30** : séquence pédagogique en classe de troisième

**15 h 30 - 15 h 50** : échanges sur l'Enseignement Moral et Civique

**15 h 50 - 16 h 30** : entretien avec le professeur et des élèves

L'EMC doit transmettre un socle de valeurs communes :  
dignité, liberté, égalité, solidarité, laïcité, esprit de justice,  
respect de la personne, égalité entre les femmes et les hommes,  
tolérance et absence de toute forme de discrimination.

Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève  
d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice  
de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective.

**Contact presse :**

Mathilde Buttefey  
Chargée de communication  
Rectorat  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex  
Tél. 03 81 65 49 38  
06 76 62 69 81  
[mathilde.buttefey@ac-besancon.fr](mailto:mathilde.buttefey@ac-besancon.fr)

**Vous êtes cordialement invités à assister à cette visite.**

<sup>1</sup> IA-DASEN : l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale

<sup>2</sup> IA-IPR : inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional